

Le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) est un régime enregistré qui donne la possibilité aux acheteurs d'une première habitation d'investir jusqu'à 40 000 \$ pour l'achat d'une première habitation libres d'impôt. Comme dans le cas d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), les cotisations sont déductibles d'impôt et les retraits effectués pour l'achat d'une première habitation, y compris ceux qui proviennent du revenu de placement, sont non imposables, comme dans le cas d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

- Le CELIAPP cible les résidents canadiens de 18 à 71 ans qui ne sont pas actuellement propriétaires d'une habitation ou qui n'ont pas été propriétaires d'une habitation dans laquelle ils ont vécu à tout moment au cours des quatre années civiles précédentes.
- Le plafond annuel de cotisation est de 8 000 \$.
- Les droits de cotisation à vie sont de 40 000 \$.
- Les droits inutilisés de cotisation peuvent être reportés des années passées jusqu'à concurrence de 8 000 \$.
- Le revenu gagné n'est pas imposable.
- Le produit du CELIAPP inutilisé peut être transféré dans un REER ou un fonds enregistré de revenu de retraite FERR avec report d'impôt.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS